



Union Sportive de l'Enseignement
du Premier degré
167, bd de la Villette 75010 PARIS
Tel : 01.53.38.85.18
Mail : contact@usep75.fr



Direction de la Jeunesse et Sports
Bureau des Ecoles du Sport
25, Boulevard Bourdon 75004 PARIS
Tel : 01 42 76 28 30

MAIRIE DE PARIS 

Paris, le mardi 25 mars 2018

HANDBALL
Quarts de finales
POUSSINS EXCELLENCE
POUSSINS HONNEUR
PUPILLES HONNEUR-Aller
Trophée BERNARD ANDURAND
(PUPILLES EXCELLENCE)
Challenge Anicet Sanesteban
Poussins et Pupilles

I. DATES DES RENCONTRES

Mercredi 28 mars 2017

II. COMPOSITION DES EQUIPES – "TRES IMPORTANT"

Toutes les rencontres Poussins et Pupilles

Equipes de 7 joueurs dont 1 gardien de but + 5 remplaçants

III. TERRAINS

Sur terrain de handball

IV. REGLES

Celles de la FFHB ; plus le compte rendu de la Commission Handball réunie le 17 octobre 2006. Toutefois vous trouverez sur le document "Jeune Officiel" les règles principales. A ce propos voir l'encadré du § « ARBITRAGE ».

RAPPEL : PROTECTION DU PORTEUR DU BALLON

La défense doit se faire en face à face.

Toute défense par l'arrière du joueur porteur du ballon entraîne un coup franc. Si le joueur porteur du ballon est en situation de tir (bras armé) cette faute entraîne un jet de 6 m.

Toute action sur le bras du porteur du ballon en position de tir entraîne un jet de 6 m.

Toute action de jeu dangereux est sanctionnée d'une suspension de 1 minute pour le joueur fautif. Cette sanction peut être cumulée avec un jet de 6 m.

V. CATEGORIES D'AGE ET DUREE DES RENCONTRES

		Match	Tournoi
POUSSINS	2008 - 2009	1 X 12 min	1 X 12 min
PUPILLES	2006 – 2007 - 2008	1 X 15 min	1 X 15 min

VI. BALLONS

Ils doivent être adaptés à la taille des enfants.

PO et PU : T 0

VII FEUILLES DE MATCHES

ETABLIR UNE FEUILLE PAR RENCONTRE, EN UTILISANT LES FEUILLES DE MATCHES DISPONIBLES
SUR LE SITE DE L'USEP www.usep75.fr
LES REMPLIR SOIGNEUSEMENT ET COMPLETEMENT EN INDIQUANT :

* Nom, prénom, numéro de licence des joueurs et des animateurs

* Catégorie : PO, PU

* **Poules : 1, 2, 3, etc ... Très important**

* Indiquez lisiblement le résultat.

**LA COMMISSION SPORTIVE N'HOMOLOGUERA QUE LES FEUILLES SOIGNEUSEMENT
ET COMPLETEMENT REMPLIES.**

☞ Si une association constate une anomalie (licences, photographies, ...), elle doit porter une réclamation au dos de la feuille de rencontre pour que la commission soit saisie du litige et statue.

Les responsables des rencontres sont responsables de l'organisation, ils sont chargés de transmettre les résultats le soir même par mail et retourner les feuilles de matches à l'issue de la rencontre.

Par téléphone : 01.53.38.85.18 - Par fax : 01.40.40.14.47 – Par e-mail : resultats@usep75.fr
Par courrier USEP Paris 167, boulevard de la Villette 75010 PARIS

Chaque responsable d'association veillera à ce que ses animateurs soient informés de ces dispositions.

VIII. LICENCES

Les rencontres organisées par l'USEP ne sont ouvertes qu'aux enfants dûment licenciés à l'USEP encadrés par des animateurs dûment licenciés à l'USEP. Cette règle est la règle minimale exigée par toute fédération sportive. Les licences, preuve d'appartenance à notre fédération sportive, garantissent l'assurance de leurs titulaires en cas d'incident et d'accident lors des déplacements et des compétitions. Elles sont en outre la principale ressource de l'USEP Paris et lui permettent de remplir matériellement sa mission. Leur présentation et leur description sur les feuilles de matches seront donc obligatoires dès la première rencontre.

Dès qu'il n'y aura plus de licences en attente d'enregistrement, licences "déposées", les délégués en avertiront toutes les associations.

A PARTIR DE CETTE DATE, ET SUITE AUX DECISIONS PRISES LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUIN 2001, LA PRESENTATION DE LA LICENCE REVETUE D'UNE PHOTOGRAPHIE DE SON TITULAIRE SERA OBLIGATOIRE AVANT CHAQUE

RENCONTRE. IL SERAIT BON POUR UNE BONNE EDUCATION A LA VIE ASSOCIATIVE, QUE LA VERIFICATION DES LICENCES SOIT EFFECTUEE PAR LES ENFANTS EUX-MEMES.

Afin de s'assurer de la stricte application de cette règle fédérale élémentaire, la commission de football a décidé de procéder à des vérifications systématiques des feuilles de matches en comparant celles-ci au listing informatisé des adhérents.

**Seuls les enfants scolarisés dans une école et licenciés à l'USEP Paris
peuvent participer aux rencontres USEP.**

**Les enfants nés en 2005 (d'âge de 6^{ème}) mais scolarisés dans une école
peuvent être licenciés à l'USEP Paris si un certificat de scolarité signé du Directeur de l'école
accompagne la demande.**

Ces certificats sont conservés à l'USEP et serviront en cas de litige.

IX. LITIGE :

**En cas de litige (non présentation des licences, joueur sans licence présent sur le terrain,
faute technique d'arbitrage, ou tout autre cas), il conviendra de le porter PAR ECRIT AU DOS
DE LA FEUILLE DE MATCH. Seule la feuille de match dûment remplie entraînera une décision
de la commission.**

X. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

**TRES IMPORTANT : les responsables signeront les cartons d'utilisation des installations déposés au
bureau d'accueil des stades. Pensez-y. Si vous ne signez pas les bordereaux d'occupation les
installations vous seront retirées l'année suivante.**

XI. FORMULE SPORTIVE

Au sein d'un tournoi

Classement aux points :	match gagné	3 points
	match nul	2 points
	match perdu	1 point

XII. ARBITRAGE

Dans la continuité de la journée des Jeunes Officiels du mercredi 9 Octobre 2013, il est maintenant
nécessaire de mettre en place la prise en charge des rencontres par les enfants.

**Des Jeunes Officiels sont validés et possèdent une carte et une tenue de « Jeunes Officiels USEP ».
Ces jeunes arbitreront en priorité**

Chaque association devra fournir des Jeunes Officiels pour :

- tenir le chronomètre pour la rencontre**
- tenir la feuille de match**
- vérifier les licences**
- aider à l'arbitrage pour les touches ou le fond de terrain.**
- bien évidemment arbitrer si le Jeune Officiel peut le faire.**

Notre mission d'éducation nous invite à le faire. Former de Jeunes Officiels au règlement Handball
USEP et leur permettre d'assumer ce rôle sur les terrains doit être notre objectif.

De ce que nous avons pu observer l'année dernière, il n'y a franchement pas plus "d'erreurs" d'arbitrage
lorsque ce sont des enfants qui arbitrent que lorsque que ce sont des adultes.

Nous sommes avant tout des éducateurs et nous ne devons absolument pas l'oublier dans notre rôle d'animateur sportif.

Se fondant sur l'expérience de ces dernières années, il a été décidé ce qui suit :

Lorsqu'une association présente un Jeune Officiel pour arbitrer une rencontre, c'est obligatoirement cet enfant (ou ces enfants dans le cas d'un double arbitrage) qui officieront. En cas de litige sur ce principe il faut le mentionner au dos de la feuille de match, la commission Handball statuera.

XIII. ÉGALITÉ

Pour éviter tout problème nous vous demandons en cas d'égalité de suivre la procédure suivante :

* En cas d'égalité entre 2 équipes à la fin d'un match simple :

- Tirs au but à 6m (5 tirs)
- en cas d'égalité (Tirs au but en mort subite)

* En cas d'égalité entre 2 et n équipes à la fin d'un tournoi :

- 1°) Prendre en compte le résultat du match particulier
- 2°) Tenir compte du goal average général
- 3°) Tenir compte de la meilleure attaque
- 4°) en cas de nouvelle égalité : tir au but (mort subite)

XIV. QUALIFICATIONS

Poussins Garçons Excellence : 13 équipes

- 3 tournois de 3 équipes et 2 matchs
 - Les deux premiers de chaque tournoi et le vainqueur de chaque match sont qualifiés.
- Soient 8 équipes sont qualifiées pour les demi-finales le mercredi 16 mai 2018*

Les équipes classées troisième dans les tournois et les équipes ayant perdu leur match sont qualifiées pour le Challenge Christian Lecompte (circulaire spéciale à venir). Soit 6 équipes.

Pupilles Garçons Excellence : 16 équipes

- 8 matchs
 - Le vainqueur de chaque match est qualifiés.
- Soient 8 équipes sont qualifiées pour les demi-finales le mercredi 16 mai 2018*

Les équipes ayant perdu leur match sont qualifiées pour le Challenge Christian Lecompte (circulaire spéciale à venir). Soit 9 équipes.

Poussins Garçons Honneur : 9 équipes

- 1 tournoi à 3 équipes et 3 matchs (ALLER – RETOUR) aller le 28 mars 2018 et retour le 11 avril 2018
- Le premiers de chaque tournoi aller retour et le vainqueur de chaque match aller retour sont qualifiés (score de l'aller conservé et cumulé)

Soient 4 équipes sont qualifiées pour les finales le mercredi 30 mai 2018

Pupilles Garçons Honneur : 7 équipes

- 1 tournoi à 3 équipes et 2 matchs (ALLER – RETOUR) aller le 28 mars 2018 et retour le 11 avril 2018
- Les deux premiers de chaque tournoi aller retour et le vainqueur de chaque match aller retour sont qualifiés (score de l'aller conservé et cumulé)
Soient 4 équipes sont qualifiées pour les finales le mercredi 30 mai 2018

Poussins Garçons Challenge Anicet Sanesteban : 8 équipes

- 4 matchs (ALLER – RETOUR) aller le 28 mars 2018 et retour le 11 avril 2018

- le vainqueur de chaque match aller retour sont qualifiés (score de l'aller conservé et cumulé)
 - *Soient 4 équipes sont qualifiées pour les finales le mercredi 30 mai 2018*

Pupilles Garçons Challenge Anicet Sanesteban : 9 équipes

- 3 tournois de 3 équipes (ALLER – RETOUR) aller le 28 mars 2018 et retour le 11 avril 2018

- Le premiers de chaque tournoi aller retour est qualifiés ainsi que le meilleur deuxième des trois tournois (score de l'aller conservé et cumulé)
 - *Soient 4 équipes sont qualifiées pour les finales le mercredi 30 mai 2018*

HANDBALL - LES QUARTS DE FINALES

POUSSINS EXCELLENCE

PUPILLES EXCELLENCE

POUSSINS HONNEUR- aller

PUPILLES HONNEUR -aller

Challenge Anicet Sanesteban -aller

Poussins et Pupilles

MERCREDI 28 MARS 2018

Gymnase Candie 11, rue de Candie 75011 Métro : Ledru-Rollin
Responsable de la rencontre : AS St Bernard

Tèl : 01.43.55.84.95

Tournoi A : ST BERNARD PU1- BELZUNCE PU1- MUSSET PU1
(quarts de finale PU du Challenge Anicet Sanesteban - aller)

Match 1 : ST BERNARD PO1 - BELZUNCE PO1
(quarts de finale PO du Challenge Anicet Sanesteban- aller)

Gymnase Dunois 70, rue Dunois 75013 Métro : Chevaleret ou Nationale
Responsable de la rencontre : AS Jeanne d'Arc

Tèl : 01.45.84.83.92

Match 2 : JEANNE D'ARC PO1 – PYRENEES PO1 (quarts de finale PO Excellence)

Match 3 : JEANNE D'ARC PU1 – PYRENEES PU1 (quarts de finale PU Excellence)

Tournoi B : JEANNE D'ARC PO2 - RIBLETTE PO2 – PYRENEES PO2
(quarts de finale PO Honneur – aller)

Gymnase Cour Des Lions 9/11, rue Alfonse Baudin 75011 _ Métro : Richard Lenoir ou St Sébastien Froissard
Responsable de la rencontre : AS St Sébastien

Tèl : 01.43.55.06.98

Match 4 : ST SEBASTIEN PO2 – SORBIER PO2
(quarts de finale PO du Challenge Anicet Sanesteban- aller)

Match 5 : ST SEBASTIEN PO3 – SORBIER PO3
(quarts de finale PO du Challenge Anicet Sanesteban- aller)

Match 6 : ST SEBASTIEN PU2 – SORBIER PU2
(quarts de finale PU du Challenge Anicet Sanesteban - aller)

Gymnase Jean Verdier-Lancry 11, rue de Lancry 75010 Métro : Jacques Bonsergent
Responsable de la rencontre : AS St Sebastien Tèl : 01.42.03.16.24

Tournoi C : ST SEBASTIEN PO1 – SORBIER PO1 – LEMERCIER PO1
(quarts de finale PO Excellence)

Match 7 : ST SEBASTIEN PU1 – SORBIER PU1 (quarts de finale PU Excellence)

Gymnase Biancotto 6, avenue de la Pte de Clichy 75017 Métro : Pte de Clichy Tèl : 01.53.06.68.80
Responsable de la rencontre : AS Lemercier

Match 8 : LEMERCIER PU1 – CHANTIN PU1 (quarts de finale PU Excellence)

Match 9 : LEMERCIER PU2 – VILLETTE PU2 (quarts de finale PU Honneur – aller)

Match 10 : DUPLEIX PU1 – ST CHARLES PU1 (quarts de finale PU Excellence)

Gymnase B. DAUVIN 12, rue R. Binet 75018 – Métro : Pte de CLIGNANCOURT – Tel : 01.44.92.73.32
Responsable de la rencontre : AS Joseph de Maïstre

Tournoi D : RIBLETTE PO1 –ALOUETTES PO1 - MILTON PO1
(quarts de finale PO Excellence)

Match 11 : RIBLETTE PU1 – ALOUETTES PU1 (quarts de finale PU Excellence)

Match 12 : JOSEPH DE MAISTRE PU1 – REUILLY PU1 (quarts de finale PU Excellence)

Gymnase MAX ROUSIE 28, rue André Brechet 75017 – Métro : Pte de St Ouen – Tel : 01.44.85.42.50
Responsable de la rencontre : AS Epinettes

Tournoi E : EPINETTES PU2 – ALOUETTES PU2 – JEANNE D'ARC PU2
(quarts de finale PU Honneur – aller)

Tournoi F : EPINETTES PU1 – LAMORICIERE PU1 –PIERRE LAROUSSE PU1
(quarts de finale PU du Challenge Anicet Sanesteban - aller)

Gymnase des RIGOLES 296, rue des Pyrénées 75020 – Métro : JOURDAIN
Responsable de la rencontre : AS Villette Tel : 01.46.36.16.63

Match 13 : VILLETTE PO1 – JULIEN LACROIX PO1
(quarts de finale PO du Challenge Anicet Sanesteban- aller)

Match 14 : VILLETTE PO1 – JULIEN LACROIX PO1 (quarts de finale PU Excellence)

Match 15 : LAMORICIERE PO1 – BOLIVAR 67 PO1
(quarts de finale PO du Challenge Anicet Sanesteban- aller)

Gymnase des Léo Lagrange 68, Bd Poniatowski 75012 – Métro : Porte de Charenton
Responsable de la rencontre : AS Ivry Tel : 01.46.28.31.57

Match 16 : IVRY PO1 – AQUEDUC PO1 (quarts de finale PO Excellence)

Match 17 : IVRY PO2 – AQUEDUC PO2 (quarts de finale PO Honneur – aller)

MERCREDI 11 AVRIL 2018

Gymnase Le Vau 36, rue le Vau 75020 Métro : Pte de Bagnole Tram : Séverine Tèl : 01.43.61.42.26
Responsable de la rencontre : AS Le Vau

Match 18 : LE VAU PO1 – DU CLOS PO1
(quarts de finale PO du Challenge Anicet Sanesteban- aller)

Tournoi G : LE VAU PU1 – IVRY PU1 – MILTON PU1
(quarts de finale PO du Challenge Anicet Sanesteban- aller)

Gymnase DIDOT 18, Avenue Marc Sangnier 75014 – Métro : Porte de Vanves
Responsable de la rencontre : AS Chantin Tel : 01.45.39.89.35

Tournoi H : CHANTIN PO1 – ST CHARLES PO1 – LASALLE PO1
(quarts de finale PO Excellence)

Match 19 : DU CLOS PU1 – CHOISY PERRET PU1 (quarts de finale PO Excellence)

Bonnes rencontres usépiennes à tous !